

## COMPTE-RENDU LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2021

Afférents au conseil municipal :

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 01

Absents : 01

Séance du dix-sept juin

L'an deux mil vingt-et-un

A vingt heures trente minutes

Le conseil municipal de cette commune, convoqué le 10 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELAGNEAU, Maire de BELLECHAUME.

### Présents :

Jean-Luc DELAGNEAU, Marielle GAMBA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Jean FAVOT, Hervé PIGEON, Sylvie RÉMOND, Pierre BOUROTTE, Sylvette FLÉTY, Christophe COUARD, Didier GOUDROT.

Absent : Stéphane DELMOTTE (pouvoir à Martine DELMOTTE)

Secrétaire de séance : Sylvie RÉMOND

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021 est approuvé.

### **APPROBATION DES RPQS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente les rapports pour la qualité des services concernant l'eau potable et l'assainissement. Il y a une différence importante depuis plusieurs années entre l'eau produite et l'eau consommée. Nous mettons tout en œuvre pour comprendre et trouver une manière de réduire les écarts.

### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Ce projet avait été initié par l'ancien Maire et la Gendarmerie aimerait savoir s'il est toujours d'actualité. Le conseil municipal se prononce pour la relance du projet. Les personnes déjà volontaires lors du dernier mandat seront recontactées et il serait souhaitable d'en ajouter trois ou quatre.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS**

Amicale des enfants : 1700 € ; UNA : 500 € ; Institut Pasteur : 200 € ; Club des loisirs : 600 € ; Comité des fêtes : 2 000 € ; Restos du cœur : 200 € ; Bellechaume, son patrimoine, son histoire : 400 € ; les Amis de Saint Vincent : 400 € ; Sclérosés en plaques : 200 € ; CIFA (centre de formation des apprentis) : 145 € ; Téléthon : 100 € ; Viatavie : 50 € ; Fondation du Patrimoine : 55 € ; Amicale des sapeurs-pompiers : 150 € ; France Alzheimer : 150 € ; AMFR Villevallier : 150 € soit un total de 7 000 €.

### **FORFAIT MOBILE POUR POSE DE CAMERA**

Plusieurs possibilités s'offrent à nous mais étant déjà client chez Orange, c'est l'opérateur à privilégier, abonnement mensuel avec engagement d'un an : 37.80 € HT. On vérifiera au préalable qu'il n'est pas possible de prendre uniquement un abonnement de données DATA

### **OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR POSE DE CLOTURE EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC**

Dorénavant, le dépôt d'une déclaration préalable sera obligatoire pour poser une clôture en limite du domaine public.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMPIST**

Le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire de participer financièrement aux frais de l'accueil de loisirs de Champlost pour 2021 sur la base d'une part fixe de 0.88 € par habitant et une part variable de 2.66 € par heure de fréquentation du centre par des enfants de Bellechaume.

### **REFACTURATION DE MISE EN EAU D'UNE PROPRIETE RUE DE LA CROIX BOUE**

Le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire de refacturer à prix coutant sur la base de la facture qui sera établie par l'entreprise Mazaudon la remise en eau d'une propriété pour travaux de

construction dans l'attente de la pose d'un compteur aux conditions définies par le règlement des services d'eau potable et d'assainissement.

#### ETUDE DE DEVIS

1. Sanitaires local technique : Devis de l'entreprise MAZAUDON : 4317 € HT, le devis est accepté sachant que le maire espère le faire réduire d'environ 1000 € en faisant faire certains travaux par l'employé communal.
2. Logiciel cimetière : devis proposé par la société CERIG (notre actuel prestataire informatique) accepté pour un montant de 1575.80 € HT pour l'installation et une maintenance annuelle d'environ 112 €.
3. Déclaration sociale nominative ; obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Devis CERIG : 516 € HT puis abonnement annuel de 200 € HT. Validé à l'unanimité.
4. Pompe à chlore gazeux. Le conseil municipal donne un accord de principe. La commission des travaux se réunira avec les entreprises spécialisées pour étudier les différentes propositions.

#### 5. Affaires diverses et tour de table

- L'intégration de M. Gallimard la commission des bois est acceptée sous réserve d'une demande formelle.
- Le dossier de remplacement de l'éclairage public par LED a été refusé par le SDEY au titre de 2021.
- L'entreprise Electro phone va établir un devis pour la mise en conformité de l'installation électrique des logements locatifs rue du Professeur Ramon.
- Inauguration du bar restaurant multiservices aura lieu le 2 juillet à 18h. La commune participera à hauteur de 400 €.
- Les travaux avancent chemin d'Avrolles. Une signalisation est à prévoir, en particulier pour limiter la vitesse à 30 km/h et inciter les usagers à faire attention aux enfants.
- Validation des permanences des bureaux de vote pour les élections Régionales et Départementales.
- Les habituelles festivités du 14 juillet (hormis le bal) auront lieu à Bellechaume comme chaque année dans le respect des prescriptions sanitaires en vigueur.
- Il est demandé de remplacer les filets de l'aire de jeux (buts et panier de basket).
- La question de l'avenir du distributeur de pain est soulevée mais cela n'est pas une compétence communale.
- Le lavoir a besoin d'être débarrassé.
- Où en est-on du panneau de bienvenue à l'entrée du village. Le projet avait été laissé en suspens. Si certains conseillers le désirent, ils pourront demander à ce que cela soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Panneaux photovoltaïques : le dossier avance malgré les problèmes de factures rencontrés par ENEDIS. Il faudra ensuite se pencher sur la création d'un SPIC (service public industriel et commercial).

La séance est levée à 23h10.